

# Les tendances des immigrations vers l'Union Européenne (2000-2010)

Naima OUTALEB <sup>(1)</sup>

## Introduction

Le phénomène des migrations s'est considéré comme une dimension fondamentale des études démographiques. La migration a des spécificités qui diffèrent de la mortalité, dans le sens où elle n'est pas un phénomène fatal qui touche tous les individus de la même manière.

La migration est un phénomène qui affecte le volume de population, soit par une augmentation ou par une diminution. Ce phénomène contribue d'une façon remarquable à la distribution spatiale de la population quantitativement et qualitativement dans un cadre social bien défini. En fait, on ne peut pas imaginer une société stable avec une population qui n'est pas mobile.

La migration est un phénomène qui n'a jamais cessé d'exister même avec la sédentarisation au néolithique et l'apparition progressive de l'agriculture ainsi de l'urbanisation. Elle forme l'essence de l'homme et « l'histoire même de l'humanité » [Gérard. C, 2002 : p3].

Elle reflète le déplacement d'un individu en quittant une localité pour rejoindre une autre où il pense qu'il pourrait vivre d'une autre manière plus ou moins satisfaisante. Souvent les multiples motifs de migrations ont un facteur commun : l'insatisfaction du migrant de son milieu originel ; ce qui lui pousse à se déplacer pour rechercher des nouveaux horizons, en bravant des difficultés et en saisissant des opportunités.

L'ancienneté du phénomène migratoire est une actualité, où la « mondialisation » joue un rôle crucial. Les migrations internationales ont des répercussions dans de multiples domaines de l'activité humaine : économie et main d'œuvre, consommations et productions, culture et vie sociale... etc. *Quelles sont les schémas des mouvements migratoires internationaux ? Et quels sont les nouveaux types de migrations à l'heure actuelle notamment au pays d'accueil ?*

Afin de répondre à ces questions, nous avons choisi l'Europe comme champs d'étude. Ce choix tient à l'existence des bases de données migratoires publiées par l'**Eurostat** et par de l'Organisation de la

---

<sup>(1)</sup> Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, 31000, Oran, Algérie

Coopération et de Développement Economique (OCDE) afin de décrire les tendances migratoires.

« *Difficile à maîtriser et impossible à mesurer* » est le titre du premier point dans lequel nous essayons de soulever les divergences conceptuelles. Le second point concerne « *la relation entre la mondialisation et les migrations internationales* ». Le dernier point traite « *les flux migratoires vers les pays de l'union européenne* » à partir des immigrations, des acquisitions de la nationalité et des demandes d'asile.

## I. Difficiles à observer et impossibles à maîtriser

D'abord, quelles sont les définitions du concept de migration ?

### I.1. Définitions des migrations

Migration, immigration, émigration, migration irrégulière, migration clandestine, déplacement, immigrant, immigré, émigrant, émigré, réfugiés, demandeurs d'asile,... se sont des termes indiquant des situations sociales multiples et des statuts juridiques différents, qui complexifient à l'extrême l'identité des flux migratoires [Gérard. C 2002 : p3].

Le dictionnaire démographique multilingue définit la migration comme : *un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée* » [NU, 1958 : p62].

Quand le déplacement implique sortie d'un territoire national, il est qualifié d'émigration, s'il s'agit d'une entrée dans un autre territoire national, alors on parle d'immigration [Dic de géographie, 1996 : p294].

« *On parlera d'immigrant quand les personnes ont immigré pendant une année donnée. Probablement que cette idée résume le cas des migrants de courte durée dont la période de référence s'étale de trois mois jusqu'à un an. En revanche quand les individus se sont installés après une migration les migrants se sont devenue des migrants permanents ou chroniques. Cette situation couvre les migrants de longue durée, de façon que les pays de destination deviennent effectivement les nouveaux pays de « résidence habituelle ». Dans les deux cas, bien évidemment la migration s'accompagne un franchissement de frontière internationale* » [Gérard. C, 2002 : p4].

*La population d'origine étrangère* représente le nombre de résidents de nationalité étrangère, ou bien *les personnes nées à l'étranger*. Les Nations Unies recommandent de définir les populations nées à l'étranger comme les personnes nées en dehors des frontières actuelles du territoire métropolitain [OCDE, 2003 : P9].

*Selon la convention de Genève de 1951, un réfugié est une personne qui « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte ne veut se réclamer de la protection de ce pays. » [Gérard. C, 2002 : p4].*

En résumé, les Nations Unies définissent un migrant international comme : « toute personne qui change de pays de résidence habituelle ». Par conséquent, les voyages temporaires à l'étranger à des fins de loisir, de vacances, de visites à des amis ou à des parents, d'affaires, de traitement médical ou de pèlerinage religieux sortent du cadre des migrations [OCDE, 2004 : P9]

Si on analyse mieux ces définitions, on s'aperçoit que la migration constitue un schéma soit individuel, soit collectif. Elle possède de multiples dimensions. La dimension socio-économique est liée à la dimension spatio-temporelle qui peut être mesurable.

La dimension spatiale est généralement bien déterminée, car il s'agit d'une migration entre deux pays distincts dont les limites géographiques sont généralement claires. Ce n'est pas le cas de la dimension temporelle où la définition des migrations internationales se heurte aux problèmes de comparabilité dus à la durée de séjours minimale appliquée qui est différente d'un pays à l'autre.

## ***1.2. La diversité des sources***

En général, les mouvements migratoires internationaux peuvent faire l'objet d'une double mesure : l'une dans le pays de départ et l'autre dans le pays d'arrivée. Ce qui conduit à des statistiques différentes.

On distinguera deux types de mesures des migrations internationales :

Les registres de population et l'enregistrement aux frontières. Les deux font l'objet des méthodes directes.

Le premier type d'enregistrement représente un outil précieux qui permet de mesurer les courants migratoires internationaux directement, mais malheureusement il n'existe que dans certains pays développés, et il dépend étroitement des législations qui diffèrent d'un pays à l'autre. A titre comparatif, la mesure des émigrations internationales pour les échanges peut être défailante à celle des immigrations [Poulain. M, 1988 : p6].

Le second type, se base sur l'enregistrement aux frontières est des déplacements par voie aérienne, et maritime. Cependant cette procédure est extrêmement lourde, surtout dans les pays occidentaux, lorsque la

majorité des passagers enregistrés aux frontières ne sont pas de migration au sens de changement de résidence mais de simples déplacements d'affaires ou de tourisme [Poulain. M, 1988 : p7].

Les mesures des courants migratoires internationaux par les recensements et les enquêtes spécifiques permettent une estimation indirecte de l'importance de phénomène. Quant aux mesures quantitatives des migrations clandestines dans le monde, la source principale des données statistiques est constituée des comptages effectués à l'occasion des régularisations des papiers.

La différence entre le nombre d'entrés et celui des sorties (Immigration – Emigration) constitue le solde migratoire qui peut être positif ou négatif. Cet indicateur mesure la balance des déplacements. En réalité, la comparaison internationale en matière de migrations internationales est compliquée quelle que soit la source en raison de diversités des définitions et des procédures de collecte qui engendrent le plus souvent des incertitudes concernant le nombre de migrants.

## **II. Relation entre mondialisation et migrations internationales**

### ***II.1. Les origines de la mondialisation***

Les origines de la mondialisation remontent aux cinq derniers siècles, bien que sa nomination ne soit apparue qu'en 1983 signifiant la nature du travail des entreprises multinationales [Fares. M. A. 2002 : p2 Ref arabe].

En réalité, les jalons de la mondialisation se sont manifestés avec l'effondrement du bloc soviétique, la chute du mur de Berlin, ainsi la guerre du Golf (1991).

En fait le concept de mondialisation est ambigu, il y a ce pendant un consensus sur certaines caractéristiques comme :

1. L'élimination des obstacles devant le commerce et les services.
2. La liberté absolue de la circulation du capital, des investissements, et l'agrandissement du rôle des entreprises multinationales.
3. Le progrès incontestable des technologies de la télécommunication.
4. Le rétrécissement du rôle des Etats [Fares. M. A, 2002 : p2].

On pourrait en conclure que le concept de mondialisation signifie l'extension du « libéralisme », ainsi que le pouvoir et l'influence du capital dans tous les domaines, essentiellement dans les progrès technologiques. Après cette dissertation autour de la définition du concept de mondialisation, la question essentielle qui se pose est : ***Quelle est la relation entre les migrations internationales et la mondialisation ?***

De nos jours, les échanges migratoires internationaux conjugués à la mondialisation sont intensifiés et élargis sur notre planète. Souvent ces mouvements se font sur une base purement économique, en lui offrant de multiples formes. La conjonction entre les deux phénomènes (mondialisation et migrations internationales) diversifie les procédures, les canaux d'entrées, ainsi que les pôles attractifs le Nord « industrialisé », plus précisément l'Union européenne, le Moyen-Orient (les pays du Golf), les pays neufs (L'Australie, et le Canada), et les Etats Unies.

## ***II.2. La mondialisation des échanges migratoires***

La mondialisation des échanges d'hommes, de biens, et de capitaux a eu pour effet l'accélération de la mobilité et l'élargissement du nombre de pays et des catégories de personnes concernés par la migration [Wihtol De Wenden, 1999 : p11]. On peut distinguer trois points de repère concernant les échanges migratoires internationaux :

**2.1. Les pays de départ (d'origine)** se situent généralement dans le sud de la planète, et se caractérisent par des économies peu développées par rapport au Nord « industrialisé ». La plupart d'entre eux ont eu leur indépendance durant les années cinquante et soixante. Certains d'entre eux souffrent de multiplication des conflits politiques, religieux, ou ethniques [Gérard. C, 2002 : p10].

**2. Les pays de transit** constituent des nouveaux noyaux pour les flux internationaux, entre les pays de départ et ceux d'accueil afin de réduire les distances parcourues. Actuellement, ces pays alimentent les migrations clandestines, en représentant une énième escale vers les pays d'accueil.

**3. Les pays d'accueil** se caractérisent par leur progrès économique, technologique, et par leur stabilité politique. Généralement il s'agit de :

1. Les Etats-Unis avec son système de migration sélectif.
2. Le Moyen-Orient (les pays du Golf).
3. Les pays neufs (l'Australie et le Canada).
4. Le Japon.
5. L'Union Européenne.

## ***II. 3. Les formes des migrations internationales***

### ***II.3.1. Migrations économiques***

Ce genre de migration est ancien, et très répandu : se déplacer pour avoir un emploi, un salaire motivant, ainsi que des conditions de vie adéquates. Selon Tapinos et Cogneau « Les migrations internationales a

constitué un élément déterminant de l'intégration de l'économie atlantique au 19<sup>ème</sup> siècle. Elle a représenté un élément important de la croissance des pays européens dans l'après-guerre jusqu'à la fin des années soixante dix, et a contribué à l'intégration économique entre les pays d'origine et les pays d'arrivée ». [Cogneau. D, Tapinos. G, 2000 : p4]. De plus, la fermeture des frontières européennes (1973-1974) a déclenché le phénomène de regroupement familial, et a transféré les migrations temporaires des travailleurs en migrations définitives.

### *II.3.2. Migrations politiques*

Bien que les migrations puissent être gérées par des motifs économiques, les motifs politiques ont aussi un poids. En fait, le dictionnaire démographique définit les migrations internationales comme une forme de migration externe dont les manifestations dépendent de législations plus ou moins libérales en matière de départ et d'accueil. [Dic Démographique, 1979 : p120]. Autrement dit que les migrations peuvent être imposées par les décisions politiques (transfert de population), par des persécutions ou des brimades frappant une minorité raciale, politique ou culturelle (déplacement de réfugiés), par des circonstances économiques (migration du travail, exode) [Dic de géographie : 1996, p294].

Cette migration a pris de l'ampleur depuis les années soixante dix, notamment après la fermeture des frontières européennes aux migrations économiques. Les demandes d'asile et les réfugiés se sont dues aux instabilités politiques, religieuses, ou bien ethniques....qu'ont connus plusieurs Etats dans le monde.

### *II.3.3. Migrations scientifiques*

Elle s'est accrue depuis les années quatre-vingt à cause du saut vers les nouvelles technologies qui demande les compétences des chercheurs de haut niveau dans différents domaines. C'est la mondialisation qui fait appel à la masse des cerveaux afin de contribuer aux progrès scientifique, technologique, et économique des pays d'accueil. Cette migration est sélective et touche les personnes les plus qualifiées.

### *II.3.4. Migrations écologiques*

Cette migration est la conséquence des catastrophes naturelles et des changements climatiques que notre planète subite. Ce nouveau type de migration constitue un indicateur de la dégradation de notre environnement. Jamais en effet le monde n'a connu de déplacements de population aussi importants liés aux inondations, aux rejets toxiques, aux

déchets, à la désertification, aux projets hydrogéologiques, aux épidémies, à la déforestation, aux radiations diverses... [Gérard, C 2002 : p9].

Les quatre types de migrations donnent lieu à des échanges internationaux où les motivations sont multiples, bien que la raison économique soit la plus répandue. De quelque nature qu'elles soient (travailleurs, regroupements familiaux, exode des compétences, demandeurs d'asile, réfugiés, migrations clandestines) ont toujours pour but la recherche d'une meilleure vie.

### **III. Migrations internationales vers les pays de l'Europe**

Le choix des pays membres de l'union européenne comme champs d'étude des migrations internationales est liée à la disponibilité des bases de données statistiques publiées soit par l'**Eurostat**<sup>1</sup> soit par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (**OCDE**)<sup>2</sup>.

Par ailleurs, l'extension géographique des pays membres de l'OCDE couvre quatre continents (l'Europe, l'Amérique (du Nord, et Latine), l'Australie, et l'Asie) sur cinq sauf l'Afrique et certains pays de l'union européenne (Bulgarie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Malte, Roumanie). Pour cela, le recours à la base de données de l'Eurostat est indispensable. Cette extension sert à indiquer les grands pays récepteurs des flux migratoires internationaux notamment à l'Union européenne.

---

<sup>1</sup> **Eurostat** est l'Office statistique de l'Union européenne; Luxembourg est son lieu de travail. Il est chargé de fournir à l'Union européenne des statistiques au niveau européen permettant des comparaisons entre les pays et les régions. Eurostat a été créé en 1953 pour répondre aux besoins de la Communauté du Charbon et de l'Acier. Au fil des ans, sa mission s'est élargie et, lors de l'établissement de la Communauté européenne en 1958, Eurostat est devenu une direction générale (DG) de la Commission européenne. Pour plus de précision [www.eurostat.ec.europa.eu](http://www.eurostat.ec.europa.eu)

<sup>2</sup> L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (**OCDE**) est fondée par la convention signée le 14 décembre 1960 à Paris et entrée en vigueur le 30 septembre 1961. Cette organisation a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

1. l'expansion de l'économie et de l'emploi, ainsi que la progression du niveau de vie dans les pays membres.
2. la contribution à une saine expansion économique dans les pays membres, dans les pays non membres, et dans les pays en voie de développement.
3. la contribution à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

La plupart des pays membres d'**OCDE**, sont des pays industrialisés et développés, adoptant le système de mondialisation, et sont membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (**OMC**). [www.ocde.org](http://www.ocde.org)

### *III.1. Présentation des données statistiques et de leurs limites*

#### *III.1.1. Sources de données*

**1.1. Eurostat** dote d'un système statistique européen (**SSE**<sup>3</sup>) qui est en partenariat entre l'autorité statistique communautaire, composé par la Commission (Eurostat), les instituts nationaux de statistique (INS), ainsi que par les autres autorités nationales responsables dans chaque Etat du développement, de la production et de la diffusion des statistiques européennes.

**1.2. OCDE** construit sa base de données migratoire à l'aide du Système de l'Observation Permanentes des Migrations Internationales (**SOPEMI**<sup>4</sup>). Cette observation couvre la plupart des pays de l'organisation, en fournissant des informations sur les mouvements internationaux d'une manière assez régulière.

Cependant ces statistiques proviennent de multiples sources locales (registres de population dont disposent certains pays développés, de permis de résidence ou de travail, des recensements nationaux, ainsi que des enquêtes spécifiques). Les statistiques collectées sont les fruits des systèmes d'enregistrement et des politiques nationales adoptées par chaque pays membre.

#### *1.1. Différents systèmes d'enregistrement et différents types de population*

La collecte des données que ce soit **SOPEMI** ou/et par le **SSE** se base sur différentes sources tels que les registres de population qui sont généralement considérés comme une source fiable pour collecter les données, suivie par les statistiques issues des permis de résidence ou de travail (mesure directe). Les recensements et les enquêtes spécifiques constituent une autre base de données complémentaire et indispensable pour certains pays afin d'évaluer les flux. La critique des sources des données était l'objet de certains auteurs comme Poulain. M et le tableau N° 01 emmène les avantages et les limites de chaque source.

---

<sup>3</sup> **SSE**: Système statistique européen.

<sup>4</sup> **SOPEMI**: Système de l'Observation Permanentes des Migrations Internationales.

**Tableau N°1 : Avantages et limites des sources d'enregistrements des mouvements migratoires.**

Sources	Avantages	Limites
<b>Registre de population</b>	<p>-Obtention des informations fiables et régulières sur les mouvements migratoires.</p> <p>- Le mode d'enregistrement pour se faire enregistrer les étrangers doivent être en possession d'un permis de résidence valide et/ ou d'un permis de travail d'une durée de validité au moins égale à la durée correspondant au critère d'inscription dans le registre.</p>	<p>-Sous-enregistrement des sorties.</p> <p>- L'hétérogénéité des critères d'inscriptions dans le registre de population d'un pays à l'autre (problèmes de définitions de migrant, la durée de séjours).</p> <p>- La durée de séjours varie d'un pays à l'autre de trois mois à une année comme date de référence minimale.</p> <p>-certains pays ne spécifient pas la période d'absence anticipée.</p> <p>-certains pays prennent en considération une partie des migrants temporaires, et des demandeurs d'asiles)</p>
<b>Données issues de permis de résidences ou de travail</b>	<p>- Evaluer les flux d'immigration, notamment dans les pays qui ne disposent pas de registre de la population.</p>	<p>Le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu pour élaborer les statistiques.</p> <p>- le non enregistrement des flux de résidents autochtones.</p> <p>- Ces données n'enregistrent pas tous les flux d'entrées.</p> <p>- Les données établies à partir des permis ne reflètent pas nécessairement les flux réels ou la durée effective de séjours.</p> <p>- Retardement des procédures relatives à la délivrance de permis peut avoir un impact sur les données.</p>
<b>Recensement</b>	<p>- L'exhaustivité des données.</p>	<p>La périodicité est longue (tous les cinq ans, ou dix ans) n'offre pas la possibilité d'obtenir des informations continues sur les effectifs d'immigrés.</p> <p>- Sous-estimation du nombre d'immigrés.</p>
<b>Enquêtes de travail spécifiques</b>	<p>-Fournissent des informations précieuses et approfondies concernant les immigrés leurs caractéristiques ainsi l'échantillon annuel.</p>	<p>-Sous-estimation du nombre des immigrés.</p> <p>-Le nombre d'observation dépend de l'échantillon choisi qui est parfois faible.</p>

Il faut signaler que la plupart des pays d'Europe relèvent du système de résidence temporaire. Cela signifie que la première entrée dans ces pays doit avoir un permis de résidence temporaire. Par la suite et après plusieurs années de séjours, il est possible d'obtenir un permis permanent. Les caractéristiques de la population dite étrangère dépendent de plusieurs facteurs : histoire des flux, l'accroissement de la population cible et les naturalisations.

Les pays d'installation délivrent des permis de résidence permanents, ce qui donne la population née à l'étranger. Sa taille et sa décomposition dépendent aussi de l'histoire des flux migratoires, ainsi que des taux de mortalité des personnes nées à l'étranger. La différence entre les deux populations provient de la nature et de l'histoire des systèmes migratoires influencés par les législations concernant la citoyenneté d'un côté et l'acquisition de la nationalité d'un autre côté.

L'estimation des effectifs des travailleurs « immigrés » se confronte aux difficultés tant conceptuelles que techniques. La collecte des statistiques se heurte au double comptage des travailleurs qui peuvent avoir plusieurs permis durant la même période de référence. Ce type de données peut aussi être entaché par d'omissions des travailleurs indépendants ainsi que les travailleurs frontaliers.

Les effectifs des travailleurs peuvent être largement biaisés, du fait que les périodes de référence sont très variables entre les registres de population et les enquêtes spécifiques. Quant aux demandeurs d'asile, les données émanent fréquemment de sources administratives. Cette catégorie est autorisée à résider dans les pays d'accueil durant la période d'instruction de dossier. Cette période peut s'allonger et il est difficile de savoir si les demandeurs d'asile doivent être comptabilisés ou non comme migrants.

### *1.2. Présentations des données migratoires sur les pays de l'Europe*

Les tableaux statistiques<sup>5</sup> présentés dans ce travail résument une masse importante de données migratoires agrégées concernant l'Europe ainsi que des données détaillées touchant les flux d'immigrations, les demandeurs d'asile et les acquisitions de nationalité.

---

<sup>5</sup> Des imperfections entachent ces statistiques ainsi en est -il par exemple des flux internationaux qui est due aux différences des sources de définitions, et des systèmes d'enregistrements adoptés. Pour cela il est nécessaire d'être vigilant lors de l'analyse des données.

## ***1. La sélection des données migratoires***

Comme nous l'avons écrit plus haut, et vu la disponibilité des données migratoires par L'Eurostat et l'OCDE ente 1998 et 2010 ainsi que les insuffisances qui les entachent, la base de données sélectionnées suit les points suivants :

Nous avons saisi les flux d'immigration surtout couvrant les douze dernières années (1998-2010) sous forme de tableaux agrégés et aussi des données administratives sur les demandeurs d'asile et les naturalisations (les acquisitions de nationalité).

## ***2. Les limites et l'utilité des données migratoires de l'OCDE***

Les statistiques sur les migrations sont peu harmonisées, du fait que les principales sources varient d'un pays à l'autre, ce qui pose un problème de comparabilité sur trois niveaux d'ordre :

- a. Méthodologique : en raison de la non délimitation du concept de migration et de ces composantes.
- b. Technique : en effet, la diversité des sources procure une quantité importante de statistiques souvent déficientes.
- c. Spatial ou contextuel : Même si l'Europe englobe un nombre important de pays développés, chaque pays a sa spécificité sociale, économique, démographique et politique.

## ***III.2. Analyse des tendances migratoires dans les pays de l'union européenne***

Décrire les mouvements migratoires en Europe et plus précisément aux pays membre de l'union européenne en tant que pays récepteurs des flux d'immigration, nécessite une certaine prudence en raison des limites des données et leur in-comparabilité dans le temps et dans l'espace. En dépit de leur imperfection, ces chiffres sont indispensables pour l'analyse des tendances concernant les migrations internationales, au cours des dernières années. Du fait de l'évolution sensible des flux, de leur diversité, voire même de leurs nouvelles formes.

Les flux d'immigration sont différents d'un pays à l'autre. Cela est du aux systèmes d'enregistrement, aux contextes sociaux économiques et encore politique, au croisement des populations, et aux politiques migratoires adoptées par les pays récepteurs. Ce qui donne le sens d'hétérogénéité entre pays et entre régions.

Les migrations jouent un rôle très important dans la croissance annuelle de la population de plusieurs pays. Les populations s'accroissent d'une manière lente avec des taux d'accroissement annuels moyens

faibles. Cette faible croissance est conséquence de la diminution de natalité conjuguée avec le vieillissement des populations notamment en Europe. [OCDE 2000 : p39]

Sur les vingt-trois<sup>6</sup> pays de l'union européenne dont on dispose des données statistiques plus au moins régulières de 1998 jusqu'à 2011. On peut décrire trois schémas d'immigration vers cette région, allant d'abord par les pays qui ont une tradition d'immigration assez importante date depuis 1998 et même avant

Bien que les évolutions de ces flux deviennent régulières et stables sauf pour l'Espagne qui a enregistré des variations remarquables. Au total, six pays marquent des immigrations dépassants les 100 000 chaque année durant ces dix dernières années<sup>7</sup> (voir Figure N°1) tels que : (Allemagne, Royaume uni, Italie, Pays bas, Espagne, Belgique). Il est à signaler que pour l'Allemagne et les Pays-Bas le taux brut du solde migratoire est baissé de moins de 0.7 et -0.1 ‰ pour 2007 et 2008.

Ensuite, un second schéma des pays récepteurs d'immigration rassemblent chaque année entre 10 000 et 100 000 immigrations avec une évolution remarquable à partir de 2001 (voir Figure N° 2). Quant au taux brut de solde migratoire sont tous positifs avec de types d'évolution : une évolution régulière tourne autour les 4‰ enregistrée par la Finlande, la Suède, la Hongrie.... et un autre groupe qui enregistre une forte évolution de l'ordre de 15‰ marquée par l'Espagne à titre d'exemple.

---

<sup>6</sup> Pour les pays suivants la série des données est incomplète pour les années suivantes :

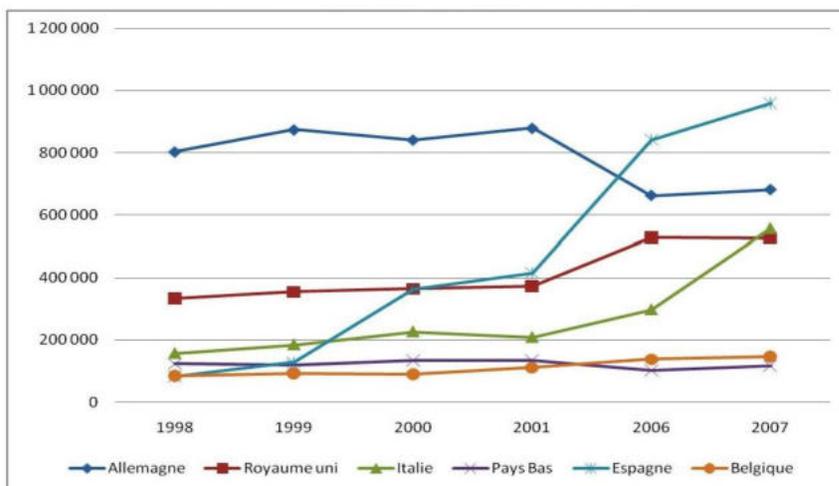
La Roumanie : données non disponibles,

La France et la Grèce : données non disponibles sauf pour 2010,2011,

La Bulgarie : données on disponibles sauf pour 2007.

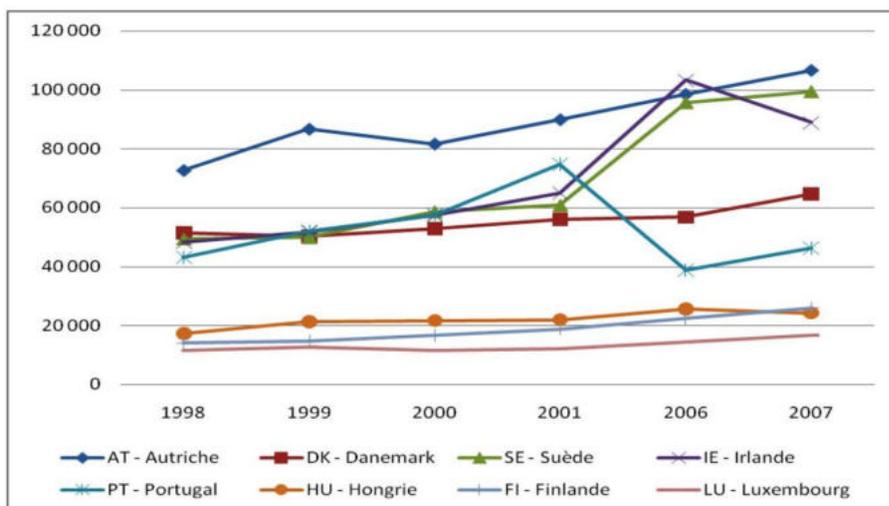
<sup>7</sup> Pour l'année 2008 les données ne sont pas disponibles pour l'ensemble des pays.

Figure N°1 : Les flux d'immigration dépassant les 100 000 immigrations chaque année vers les pays de l'UE depuis 1998 jusqu'à 2010



Sources des données Source : Données publiées par Eurostat, 2013.

Figure N°2 : Les flux d'immigration entre 10 000 et 100 000 immigrations chaque année vers les pays de l'UE depuis 1998 jusqu'à 2010



Sources des données Source : Données publiées par Eurostat, 2013.

Enfin, un dernier schéma des flux d'immigration s'ouvre vers l'Europe de l'Est avec des pays qui reçoivent un nombre considérable des flux qui s'accroît assez vite enregistrant moins de 100 immigrations en chiffres absolu en 2000 en Estonie et plus 104 445 en Rép Tchèque en 2007 et des taux bruts de solde migratoire négatives toute au long de la période observée sauf pour le Chypre, La Rép Tchèque, Slovénie et Slovaquie (voir Tableau N° 3)

*Tableaux N° 3 : Les flux d'immigration de pays de l'Est entre 1998 et 2010*

Pays	1998	1999	2000	2001	2006	2007	2009	2010	2011
CY - Chypre	8 721	:	12 764	17 485	15 545	19 017	11 675	20 206	23 037
CZ - République tchèque	:	9 910	7 802	12 918	68 183	<b>104 445</b>	75 620	48 317	27 114
SI - Slovénie	4 603	4 941	6 185	7 803	20 016	29 193	30 296	15 416	14 083
SK - Slovaquie	2 052	2 072	2 274	2 023	12 611	16 265	15 643	13 770	4 829
LV - Lettonie	3 123	1 813	1 627	1 443	2 801	3 541	2 688	2 364	7 253
LT - Lituanie	2 706	2 679	1 510	4 694	7 745	8 609	6 487	5 213	15 685
MT - Malte	349	339	450	472	1 829	6 730	7 230	8 201	5 522
EE - Estonie	1 219	1 198	<b>35</b>	241	2 234	3 741	3 884	2 810	3 709

Source : Données publiées par Eurostat, 2013.

On peut schématiser les flux d'immigration à l'UE comme suit :

1. Les pays récepteurs qui ont une tradition d'immigration assez longue (plus de 10 ans) marquent des évolutions constantes et parfois négatives notamment pour les prochaines années.

2. Les pays récepteurs qui ont enregistrés des flux importants d'immigration durant les 10 ans) marquent des évolutions à la fois régulière et constante pour certains et assez fortes pour d'autres pays. Leurs solde migratoire est toujours positif.

3. Les pays récepteurs et émetteurs des flux migratoires où on enregistre des entrées et des sorties importants avec des soldes migratoires négatifs.

### *2.1. Ces flux sont-ils de genre féminin ou masculin ?*

Le tableau N° 4 indique que la féminisation des flux migratoires touche huit pays membre de l'UE (Danemark, Estonie, Irlande, Italie, Chypre, Lituanie, Finlande, Suède) à des périodes différentes.

En 2010, trois pays enregistrent des flux d'immigration féminine que les autres (L'Italie avec un écart de plus de 43 416 femmes immigrées, le chypre et l'Irlande). Généralement, la migration masculin et toujours en

tête, bien que l'existence des migrations féminines signifie que cette tendance est en augmentation mais pas au sens de féminisation des flux notamment à l'union européenne.

*La question essentielle qui se pose est la suivante : quels sont les facteurs qui sont à l'origine des flux de migrations vers les régions étudiées ?*

Il est difficile de délimiter les facteurs qui déterminent les mouvements migratoires. En effet, le plus souvent les migrations ont pour but la recherche d'une meilleure vie pour les personnes qui quittent leurs pays. Or, les pays récepteurs cherchent l'immigration bénéfique qui contribue désormais au progrès technologique et économique que suppose la mondialisation. Les pays de l'union européenne sélectionnent les immigrés qualifiés et même non qualifiés afin de combler le manque de la main d'œuvre dans différents domaines. Et pour maintenir ce type de migration (économique et /ou scientifique) il fallait prévoir des politiques migratoires préventives et aussi limitatives.

Généralement, ces politiques datent des années 70 dont la plupart des pays européens ont décidé d'arrêter l'immigration en contrôlant plus leurs frontières. L'immigration est désormais bloquée dans tous les pays à l'exception du regroupement familial [Bamony. P 2004 : p112]. Ce qui donne naissance à une nouvelle forme de migration clandestine ou bien irrégulière et au regroupement familial.

Tableaux N° 4 : Les flux d'immigration selon le sexe vers l'UE entre 1998 et 2010

Pays	Sexe	1998	1999	2000	2001	2006	2007	2009	2010
DK - Danemark	H	25 638	24 722	26 269	27 843	29 354	33 723	26 027	26 386
	F	25 734	25 514	26 646	28 141	27 396	30 933	25 773	25 850
	ECART	-96	-792	-377	-298	1 958	2 790	254	536
	R,M <sup>8</sup>	99,6	96,9	98,6	98,9	107,1	109,0	101,0	102,1
EE - Estonie	H	566	544	:	:	1 216	2 093	2 368	1 637
	F	653	654	:	:	1 018	1 648	1 516	1 173
	ECART	-87	-110			198	445	852	464
	R,M	86,7	83,2	:	:	119,4	127,0	156,2	139,6
IE - Irlande	H	24 050	25 775	29 125	31 000	53 343	43 607	18 495	18 900
	F	24 125	25 900	28 275	33 925	49 917	45 172	18 914	20 625
	ECART	-75	-125	850	-2 925	3 426	-1 565	-419	-1 725
	R,M	99,7	99,5	103,0	91,4	106,9	96,5	97,8	91,6
IT - Italie	H	73 893	96 628	120 260	106 323	137 164	256 939	201 974	207 720
	F	82 992	88 424	106 708	101 929	160 476	301 080	240 966	251 136
	ECART	-9 099	8 204	13 552	4 394	-23 312	-44 141	-38 992	-43 416
	R,M	89,0	109,3	112,7	104,3	85,5	85,3	83,8	82,7
CY - Chypre	H	4 209	:	6 298	9 563	5 739	7 948	4 949	8 712
	F	4 442	:	6 466	7 922	9 806	11 069	6 726	11 494
	ECART	-233	:	-168	1 641	-4 067	-3 121	-1 777	-2 782
	R,M	94,8	:	97,4	120,7	58,5	71,8	73,6	75,8
LT - Lituanie	H	1 297	1 368	730	2 701	4 372	4 777	3 357	2 792
	F	1 409	1 311	780	1 993	3 373	3 832	3 130	2 421
	ECART	-112	57	-50	708	999	945	227	371
	R,M	92,1	:	93,6	135,5	129,6	124,7	107,3	115,3
FI - Finlande	H	6 886	7 350	8 405	9 447	11 605	13 747	13 946	13 459
	F	7 306	7 394	8 490	9 508	10 846	12 282	12 753	12 177
	ECART	-420	-44	-85	-61	759	1 465	1 193	1 282
	R,M	94,3	99,4	99,0	99,4	107,0	111,9	109,4	110,5
SE - Suède	H	24 475	24 577	29 466	30 650	50 710	53 628	52 982	52 638
	F	24 916	25 262	29 196	30 145	45 040	45 857	49 298	46 163
	ECART	-441	-685	270	505	5 670	7 771	3 684	6 475
	R,M	98,2	97,3	100,9	101,7	112,6	116,9	107,5	114,0

Source : Données publiées par Eurostat, 2013.

Depuis 1977, ont été mises en place des politiques de retour vers les pays d'origine et de réinsertion. Il faut signaler que durant les dernières décennies, le regroupement familial a dépassé même le nombre d'entrées de travailleurs en transformant les migrations temporaires en migrations chroniques. Et il a exercé une influence sur l'évolution de la population étrangère tant quantitativement que qualitativement.

## 2.2. Les acquisitions de la nationalité à l'UE

L'effet des politiques migratoires est apparu clairement sur l'acquisition de la nationalité. Durant les années 80 l'acquisition de la nationalité a été rendue plus facile dans certains pays l'Union

<sup>8</sup> Rapport de masculinité

européenne, ce qui a entraîné une baisse du nombre des étrangers et en contrepartie une augmentation de celui des autochtones.

Cependant et durant les années 90 et 2000 l'acquisition de la nationalité est perturbée par des phénomènes telles que : l'ancienneté des vagues migratoires ainsi que du caractère plus ou moins libéral des législations. Elle est également liée à l'importance que l'étranger accorde à l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil et aux conséquences de la perte éventuelle de sa nationalité d'origine [OCDE 2000, 2012].

Trois pays qui sont la France l'Allemagne et le Royaume Uni ont enregistré un nombre d'acquisition de nationalité assez important en dépassant les 100 000 acquisitions durant toute la période 1998 -2009. Ce sont les même pays qui ont une tradition de recevoir les immigrations, et eux-mêmes qui ont procédé à une réglementation des sans papiers à partir de 1998.

*Tableaux N° 5 : Acquisitions de nationalité à l'UE entre 1998 et 2010*

Pays	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Belgique	34034	24196	61980	62160	46417	33709	34754	31512	31860	36063	37710	32767
Rép Tchèque	:	7309	6436	6321	3261	2199	5020	2626	2346	2371	1204	1149
Danemark	10262	12416	18811	11902	17300	6583	14976	10197	7961	3648	6022	6852
Allemagne	106790	143120	186688	180349	154547	140737	127153	117241	124566	113030	94470	96122
Estonie	9969	4534	3425	3090	4091	3706	6543	7072	4781	4242	2124	1670
Irlande	1474	1433	1143	2817	:	3993	3784	4079	5763	4649	3245	4533
Espagne	12550	16384	16743	16743	21805	26517	38220	42860	62375	71936	84170	79590
France	123761	147522	150025	127548	128092	144640	168826	154827	147868	132002	137452	135842
Italie	12013	11334	9555	10380	10682	13406	19140	28659	35266	45485	53696	59369
Chypre	:	97	296	:	126	247	4534	3952	2917	2780	3463	4073
Lettonie	:	12914	13482	9947	9421	9951	17178	20106	18964	8322	4230	3235
Lituanie	562	567	490	507	504	471	610	435	467	371	310	203
Luxembourg	631	549	684	496	754	785	841	954	1128	1236	1215	4022
Hongrie	6203	6066	5393	8590	3369	5261	5432	9870	6101	8442	8104	5802
Malte	221	133	587	1190	783	589	584	562	474	553	644	817
Pays-Bas	59173	62090	49968	46667	45321	28799	26171	28488	29089	30653	28229	29754
Autriche	17786	:	24320	31731	36011	44694	41645	34876	25746	14010	10268	7978
Pologne	:	:	1436	1070	1182	1653	1937	2866	1064	1542	1802	2503
Portugal	519	1228	1625	2217	2704	2435	2855	2981	4447	:	22408	25570
Slovénie	3321	2337	2102	1346	2808	3306	3333	2684	3204	1551	1691	1792
Slovaquie	934	1266	4526	2886	3484	3492	4016	1393	1125	1478	478	262
Finlande	4017	4730	2977	2720	3049	4526	6880	5683	4433	4824	6682	3413
Suède	46520	37777	43474	36399	37792	33222	28893	39573	51239	33629	30461	29525
R-Uni	53934	54902	82210	89785	120125	130535	148275	161755	154015	164541	129257	:

*Source : Données publiées par Eurostat, 2013*

De manière générale, l'importance des effectifs d'étrangers ou d'immigrés par nationalité varie dans chaque pays d'accueil en fonction des traditions des flux migratoires, des réseaux établis par les communautés migratoires déjà sur place, des possibilités d'emploi sur le marché du travail et de la proximité géographique du pays d'origine. Quant aux pays européens membres de l'OCDE, les immigrés comptant les effectifs les plus importants sont d'origine turque, européens (italiens, portugais, allemands). C'est une migration intra européenne et nord africain (marocains, algériens et tunisiens) [OCDE 2004, 2012].

### 2.3. Les demandeurs d'asiles à l'UE

La décennie 90 est marquée par une augmentation sensible du total des demandeurs d'asile dans les pays de l'UE. Huit<sup>9</sup> pays enregistrent plus de 10 000 demandeurs d'asile chaque année depuis 1998. On trouve l'Allemagne en tête avec plus de 98000 demandeurs. Sur les six années étudiées et dans l'ensemble des pays, on note que le royaume Uni a enregistré plus de 103 000 demandes en 2002. Ces changements sont probablement dus aux mutations géopolitiques internationales et aux politiques migratoires locales. A partir de 2005 le nombre absolu des demandeurs d'asile est en baisse.

*Tableau N°6: Effectifs des demandeurs d'asile pour la zone euro (1998-2007)*

Pays	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Belgique	21965	35780	42690	24505	18800	13585	12400	12575	8870	11575
Bulgarie	835	1350	1755	2430	2890	1320	985	700	500	815
République tchèque	4085	7355	8790	18095	8485	11400	5300	3590	2730	1585
Danemark	5700	6530	10345	12510	5945	4390	3235	2280	1960	2225
Allemagne	98645	94775	78565	88285	71125	50565	35605	28915	21030	19165
Estonie	25	25	5	10	10	15	10	10	5	15
Irlande	4625	7725	10940	10325	11635	7485	4265	4305	4240	3935
Grèce	2950	1530	3085	5500	5665	8180	4470	9050	12265	25115
Espagne	4935	8405	7925	9490	6310	5765	5365	5050	5295	7195
France	22375	30905	38745	47290	51085	59770	58545	49735	30750	29160
Italie	13100	18450	15195	17400	16015	13705	9630	9345	10350	14055
Chypre	225	790	650	1620	950	4405	9675	7715	4540	6780
Lettonie	35	20	5	15	25	5	5	20	10	35
Lituanie	160	145	305	425	365	395	165	100	145	125
Luxembourg	1710	2930	625	685	1040	1550	1575	800	525	425
Hongrie	7120	11500	7800	9555	6410	2400	1600	1610	2115	3420
Malte	160	255	160	155	350	455	995	1165	1270	1380
Pays-Bas	45215	39275	43895	32580	18665	13400	9780	12345	14465	7100
Autriche	13805	20130	18285	30125	39355	32360	24635	22460	13350	11920
Pologne	3425	3060	4660	4480	5170	6810	7925	5240	4225	7205
Portugal	355	305	225	235	245	115	115	115	130	225
Roumanie	1235	1665	1365	2280	1000	885	545	485	380	660
Slovénie	335	745	9245	1510	650	1050	1090	1550	500	370
Slovaquie	505	1320	1555	8150	9745	10300	11395	3550	2850	2640
Finlande	1270	3105	3170	1650	3445	3090	3575	3595	2275	1405
Suède	12840	11220	16285	23500	33015	31355	23160	17530	24320	36205
Royaume-Uni	46015	71160	80315	71365	103080	60045	40625	30840	28320	27905

*Source : Données publiées par Eurostat, 2011*

L'augmentation de l'instabilité politique et des conflits que concernent plusieurs pays renforcent le nombre des demandeurs d'asile dans les pays d'accueil (voir tableau N°6). Ces demandes deviennent un moyen pour avoir la chance de migrer et ont parfois un but économique plus que la

<sup>9</sup> Les pays sont : l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, La suède, l'Italie, les Pays Bas, l'Autriche et la Belgique.

recherche de la stabilité et la sécurité (une nouvelle forme afin de rejoindre les pays développés par les immigrées). Face à cette situation, les pays d'asile ont tendance à adopter des politiques d'accueil restrictives.

La migration liée à l'asile, représente un élément essentiel des flux migratoires observés au cours des années 90. La tendance actuelle des demandes d'asile est en baisse avec une forte variation d'un pays à l'autre. Cette diminution est certainement due à un durcissement des critères d'admission.

## **Conclusion**

L'émergence et l'importance des flux migratoires s'inscrivent dans le cadre des nouveaux rapports internationaux qui s'établissent entre pays, entre régions, voire entre continents dans le processus de la mondialisation des échanges d'hommes, de biens et des capitaux.

Il est difficile de délimiter les facteurs qui influent les mouvements migratoires. Le plus souvent les migrations ont pour but la recherche d'une meilleure vie pour les personnes qui quittent leurs pays. Or, les pays récepteurs cherchent l'immigration « bénéfique » qui contribue désormais au progrès technologique et économique que suppose la mondialisation.

Les caractéristiques des migrations dans les différents Etats et régions dépendent de systèmes d'enregistrement, des contextes socio-économiques, de l'accroissement des populations et des politiques migratoires adoptées. Ce qui implique une hétérogénéité entre pays et entre régions

Pour conclure, d'abord que les schémas d'immigrations à l'union européenne se subdivisent en trois catégories :

1. Les pays ont une tradition d'immigrations assez longue et importante. L'évolution de ces flux est régulière et parfois tend vers la baisse, ce qui est enregistré en Allemagne, en France, en Royaume-Uni et d'autres.

2. Les pays qui enregistrent des immigrations assez importante durant cette période et continuées son rythme de croissance tels que : le Danemark, La suède, l'Autriche, ...etc.

3. Le dernier schéma concerne surtout les pays de l'Est (les nouveaux arrivants à l'UE), Qui sont devenus à la fois des récepteurs et des émetteur des flux entre 1998 et 2010.

Quant aux acquisitions des nationalités et des demandes d'asile la tendance actuelle est en baisse avec une forte variation d'un pays à l'autre. Cette diminution est certainement liée au durcissement des critères d'admission.

Actuellement, l'émergence et l'importance des flux d'immigrations s'inscrivent dans le cadre des nouveaux rapports internationaux. Ces derniers s'établissent entre pays, entre régions, voire entre continents dans le processus de la mondialisation des échanges d'hommes<sup>10</sup>, de biens, et des capitaux. Bien que l'ancienneté des migrations elle-même est enracinée dans les sociétés en garant leur persistance à travers les différentes générations. Une autre question peut terminer cette conclusion : *Quelles sont les perspectives des flux migratoires vers l'Europe?*

## Bibliographie

- فارس، محمد الأمين (2003): " آثار العولمة على الهجرة في البلدان العربية". عن المؤتمر الإقليمي عن الهجرة العربية في ظل العولمة، مصر، نشر الجامعة العربية.
- Bamony, P (2004),: « Les naufragés contemporains de l'émigration internationale : attrait du miroir occidental, illusions, désillusions, et désespoir », *Esprit critique*, Printemps 2004, Vol 06, N° 02.
- Cogneau, D. et Tapinos, G. (2000), « Migrations internationales libre échange et intégration régionale », in *Document de travail DT/2000/12*, Paris, Edition Dial, Unité de recherche CIPRE.
- Pierre, George (1<sup>ière</sup> éd 1970, 1996), *Dictionnaire de géographie*, Paris, Edition PUF.
- Gerard, C. (2002), *Migration en Méditerranée*, Paris, Edition Ellipse, Paris.
- OCDE (2000), *Tendances des migrations internationales : Système d'observation permanente des migrations*, Paris, Edition OCDE.
- OCDE (2004), *Tendances des migrations internationales : Système d'observation permanente des migrations*, Paris, Edition OCDE.
- OCDE (2007), *Tendances des migrations internationales*, Paris, Edition OCDE.
- OCDE (2012), *Perspectives des migrations internationales : Système d'observation permanente des migrations*, Paris, Edition OCDE.
- Poulain, M. (1988), « A propos de la fiabilité des estimations de la migration nette établies par la méthode de la population attendue », in *les migrations internationales*, N° 3., Paris, Edition AIDELF.

---

<sup>10</sup> Il y-a-t-il réellement une libre circulation de migrants vers les pays de Nord (d'accueil)? Est-ce que les échanges d'homme sont les mêmes comme ceux de biens et de capitaux ?

Pressat, R. (1979), *Dictionnaire démographique*, Paris, Edition PUF.

Wanner, PH (2002), «Tendances migratoires en Europe », in *European population paper servies*, N° 7, Strasbourg, Edition Comité européen sur la population, 19 p.

Wihtol De Wend, C. (1999), -----  
*L'immigration en Europe*, Paris, Edition La Documentation Française, 165 p.

Site Ineternet :

[www.ocde.org](http://www.ocde.org)

[www.eurostat.ea.europa.eu](http://www.eurostat.ea.europa.eu)

## Annexe

*Tableau N° 02 : Les flux d'immigration vers l'union européenne à partir des bases de données (Eurostat)*

	1998	1999	2000	2001	2006	2007	2009	2010	2011
BE – Belgique	83 812	91 624	89 388	110 410	137 699	146 409	: <sup>11</sup>	131 235	144 698
CZ - République tchèque	:	9 910	7 802	12 918	68 183	104 445	75 620	48 317	27 114
DK - Danemark	51 372	50 236	52 915	55 984	56 750	64 656	51 800	52 236	52 833
DE - Allemagne <sup>12</sup>	802 456	874 023	841 158	879 217	661 855	680 766	346 216	404 055	489 422
EE - Estonie	1 219	1 198	35	241	2 234	3 741	3 884	2 810	3 709
IE - Irlande	48 175	51 675	57 400	64 925	103 260	88 779	37 409	39 525	52 301
ES - Espagne	81 227	127 365	362 468	414 772	840 844	958 266	498 977	465 168	457 649
IT - Italie	156 885	185 052	226 968	208 252	297 640	558 019	442 940	458 856	385 793
CY - Chypre	8 721	:	12 764	17 485	15 545	19 017	11 675	20 206	23 037
LV - Lettonie	3 123	1 813	1 627	1 443	2 801	3 541	2 688	2 364	7 253
LT - Lituanie	2 706	2 679	1 510	4 694	7 745	8 609	6 487	5 213	15 685
LU - Luxembourg	11 630	12 794	11 765	12 135	14 352	16 675	15 751	16 962	20 268
HU - Hongrie	17 269	21 422	21 726	22 079	25 732	24 361	27 894	:	:
MT - Malte	349	339	450	472	1 829	6 730	7 230	8 201	5 522
NL - Pays-Bas	122 407	119 151	132 850	133 404	101 150	116 819	128 813	:	:
AT - Autriche	72 723	86 710	81 676	89 928	98 535	106 659	73 278	73 863	104 354
PL - Pologne	8 532	7 525	7 331	6 625	10 802	14 995	:	:	:
PT - Portugal	43 100	52 040	57 660	74 800	38 800	46 300	32 307	27 575	19 667
SI - Slovénie	4 603	4 941	6 185	7 803	20 016	29 193	30 296	15 416	14 083
SK - Slovaquie	2 052	2 072	2 274	2 023	12 611	16 265	15 643	13 770	4 829
FI - Finlande	14 192	14 744	16 895	18 955	22 451	26 029	26 699	25 636	29 481
SE - Suède	49 391	49 839	58 659	60 795	95 750	99 485	102 280	98 801	96 467
UK - Royaume-Uni	332 390	354 077	364 367	372 206	529 008	526 714	566 514	590 950	566 044

*Source : Données publiées par Eurostat, 2013.*

<sup>11</sup> Données non disponibles.

<sup>12</sup> (Jusqu'en 1990, ancien territoire de la RFA)